

2015 : LES 17 ODD,
AFFIRMATION DE LA
CORESPONSABILITÉ
LOCAL-GLOBAL DU
DÉVELOPPEMENT

1. Une vision humaniste commune et déclinable à toutes les échelles 8
2. Une feuille de route reposant sur des valeurs et exigences sociétales 10
3. Une matrice pour développer un nouveau mode de penser et d'agir 12

L'AGENDA 2030
DE SAINT-FONS,
UN PROCESSUS-
TRAINING POUR
SE PRÉPARER AUX
ENJEUX DU FUTUR

1. Imaginer un processus de mise en œuvre à l'échelle locale 16
2. Valoriser l'action locale et former à la transformation territoriale 18
3. Rendre visible les avancements et vérifier les capacités de changement 22
4. Clarifier les « images-objectifs » 2030 et les possibles leviers collaboratifs 24
5. Renforcer le portage collectif et faciliter l'ingénierie de la programmation 26
6. Intégrer les dynamiques et rendre visible les opportunités des territoires 28
7. Territorialiser les programmes et les dispositifs possibles et souhaités 30
8. Accompagner une gouvernance ouverte 32
9. Impliquer les acteurs dans le portage des politiques et des actions 34
10. Consolider la programmation par étapes et intégrer les opportunités de portage dans le temps 36

APPRENTISSAGE
ET OPPORTUNITÉS
À SAISIR D'UNE
EXPÉRIMENTATION

1. Les 17 ODD, une matrice qui clarifie les contraintes et les opportunités pour des futurs durables 40
2. Le portage de l'Etat : une opportunité pour impliquer les acteurs dans la conduite des politiques et des actions durables 41

Contexte

En 2015, la communauté internationale, dont la France, a adopté un programme ambitieux intitulé « Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Il contient dix-sept objectifs (17 ODD) qui engagent les territoires dans une responsabilité commune en vue d'un développement durable qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Ces objectifs sont le fruit d'un long processus de concertation mondiale multipartenariale. Ils deviennent un outil marquant une époque de transition vers un autre mode de développement plus collaboratif, à toutes les échelles territoriales.

Dès 2016, l'Agence d'urbanisme s'est saisie de cette approche pour fonder une nouvelle démarche d'ingénierie. Elle vise aussi un nouveau processus d'accompagnement de la décision publique en mobilisant toute l'intelligence collective territoriale. Expérimentée à Saint-Fons, en appui à la déclinaison d'un Agenda 2030, les 17 ODD sont le socle d'une culture partagée identifiant les grands enjeux locaux au sein d'une dynamique de transition globale.

Cette expérimentation illustre que la feuille de route internationale adoptée

par la France permet, d'une part, de poser un nouveau regard sur le développement et, d'autre part, d'interroger les démarches et les capacités des territoires pour parvenir aux changements, en préservant les équilibres économiques, sociaux et environnementaux.

La feuille de route nationale pour la mise en oeuvre des 17 ODD est en cours de finalisation. Cette expérience locale, au sein d'une métropole dynamique, est une contribution active de première heure. Elle met en exergue l'importance de cette feuille de route et le portage partenarial à toutes les échelles : la société civile, les acteurs du secteur public, tels que des élus locaux, mais aussi les entreprises, les ONG, etc.

Ce document synthétise les ambitions de cette approche renouvelée du développement durable en cours. Il décrit la démarche et le nouveau processus d'ingénierie mis en oeuvre pour accompagner la ville de Saint-Fons dans cette transformation. Il met en lumière la nécessité de construire une stratégie territoriale partagée, répondant à la diversité et à la complexité des problèmes soulevés en termes de solidarité, de gouvernance, de consommation, d'énergie aux prix abordables, etc.

“ Le nouveau programme de développement pour l'après 2015, adopté à l'unanimité des États Membres des Nations Unies se veut être une charte de coresponsabilité local-global pour transformer l'humanité et la planète au XXI^e siècle ”

Nations Unies, 25 septembre 2015



12:03





2015 : les 17 ODD, affirmation de la coresponsabilité local-global du développement

Soixante ans de montée en puissance du concept de développement durable

La feuille de route, issue de la charte signée par les Nations Unies en septembre 2015, peut être considérée comme un acte majeur au sein d'un long et lent processus de réflexion et d'engagement du développement durable. Soixante ans après la création du premier grand mouvement écologiste mondial (World Wide Fund (WWF)), les premières conceptualisations du développement durable (« protection des ressources naturelles ») et les premiers pas vers la création du Club de Rome (association scientifique sur les questions écologiques), les 17 ODD apparaissent comme un atout.

Ils articulent tous les défis majeurs de transformation sociétale, économique et environnementale définis depuis des décennies jusqu'en 2030.

Les 17 ODD et leurs 169 cibles facilitent l'acheminement vers un plan d'actions déclinable dans chaque domaine et dans tous les territoires auprès des citoyens, entreprises et collectivités. Ces objectifs forment ainsi un « programme » de transformation locale-mondiale, proposé au début des années 1970. Il donne naissance, lors de la Déclaration de Stockholm en 1972 (Sommet de la Terre), au Programme des Nations Unies pour préserver et pour améliorer l'environnement (PNUE), qui deviendra par la suite le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Presque quarante ans plus tard, les Nations Unies donneront plus d'importance à la « programmation » et « nouveaux modes de faire ». Aborder conjointement la mise en œuvre de l'ensemble des minimums à atteindre est novateur.

Les effets des crises, chocs et mutations sur le développement

Au cours de ces six dernières décennies, les multiples crises et chocs de toute nature (marées noires, changements climatiques, révoltes sociales, chocs pétroliers et crises énergétiques, financières et économiques) se sont multipliés sans un véritable engagement collectif local et international, sans véritable planification pour modifier les causes et gérer les avènements communs. Les 17 ODD et les indicateurs proposés tentent de remplir ce vide et d'objectiver les engagements écologiques et climatiques mais aussi sociaux (pauvreté, iniquités).

Si, au début des années 1970, des inquiétudes relatives à une croissance économique aux effets défavorables à l'environnement émergeaient, c'est lors de la World Conservation Strategy en 1980 qu'est abordé pour la première fois le « développement soutenable », qui devient « développement durable » lors du Rapport Brundland en 1987. Ce concept affirme la nécessité de poursuivre un développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Les 17 ODD articulent de nombreux défis. Ils mettent en lumière la limite de la vision « environnementale » du développement durable. En effet, lors de la Déclaration du Millénaire en 2000, les objectifs de dignité, d'égalité et d'équité se dégageaient mais réservés aux situations spécifiques en Amérique latine, Afrique et Asie. Or, à travers les 17 ODD, la responsabilité partagée avec les pays du tiers monde est affirmée.

L'Agenda 2030, promu en 2015, prend sa source dans la difficulté d'atteindre ces objectifs du développement durable sans partenariat et co-responsabilité.

Dès le début des années 1990, la conférence de Rio pose les principes du développement durable : précaution, participation, responsabilité intergénérationnelle, subsidiarité, solidarité, transversalité, « pollueur-payeur ». La Charte d'Aalborg (1994) aborde pour la première fois l'importance des collectivités locales durables et leur responsabilité. La Charte de Leipzig (2007) promeut ainsi un développement équilibré du territoire sur la base d'un système urbain polycentrique européen.

Les 17 ODD apparaissent ainsi dans un contexte où de nombreuses crises structurelles éclatent. Les mesures mises en place par les Nations Unies (création d'instances et de protocoles locaux et

mondiaux, lois, ministères *ad hoc*, etc.) ne sont pas à la hauteur des défis.

Au cours de ces vingt dernières années, largement marquées par la crise économique et financière mondiale, se sont tenues de nombreuses rencontres internationales telles que les Sommets de Rio (+10 et +20), la COP 21.

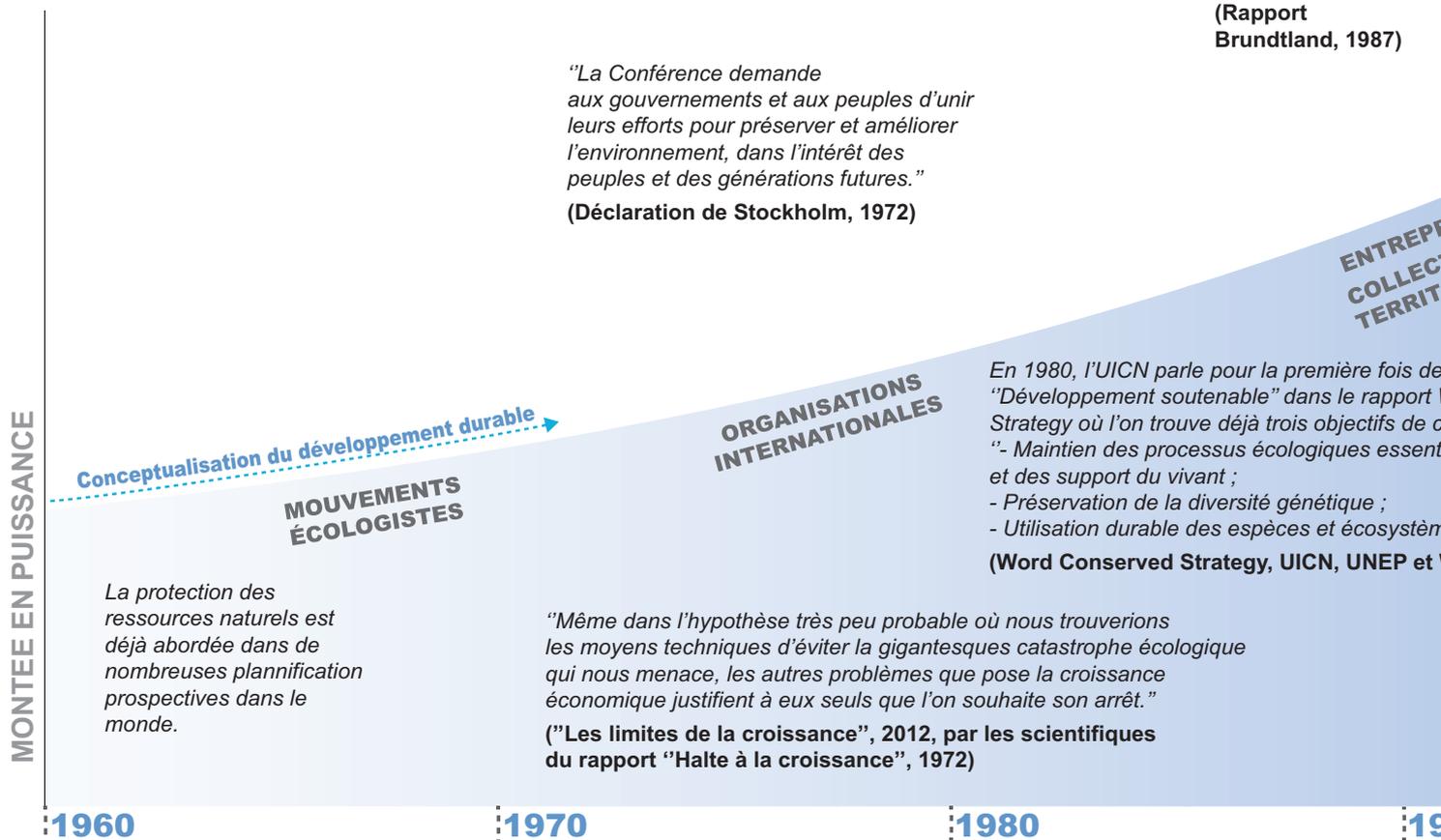
Des mesures législatives et des programmes nationaux et locaux ont également émergés. A titre d'exemple, entre fin 1999 et aujourd'hui, la France a complété le dispositif législatif et de programmation des années 1990 (Ademe, Agendas 21, Lois Barnier, Lure, LOADT, Chevènement). Le Programme national pour le climat (2000) comme le Grenelle de l'environnement (2009-2010) et le Rapport de la commission Stiglitz (2009) forment ainsi avec les multiples lois une riche panoplie de cadres de travail : loi SRU (création des Scot) en

2000, lutte contre l'effet de serre en 2001, loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015, etc.

S'ajoute à la crise environnementale la crise sociétale, politique, économique des années 2017-2020. Ces événements montrent la pertinence des 17 ODD qui prennent en compte les urgences sociales au même titre qu'environnementales et économiques dans une situation de changements multiples.

"Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs."

(Rapport Brundtland, 1987)



**Du local au global, soixante ans d'évolution
de la compréhension et des engagements
pour le développement durable**

Schéma enrichi à partir de la réflexion d'I. Robert,
In La diffusion du concept de développement
durable au sein des familles : une étude
exploratoire, Recherches familiales n°3, Unaf, 2006



Affirmation d'une responsabilité locale-globale

Principes issus de la conférence de Rio (1992):

Précaution ; participation ; Responsabilité
intergénérationnelle ; Subsidiarité ; Pollueur-payeur ;
Solidarité ; Transversalité

ÉTAT CONSOMMATEURS

«Le Programme de développement durable est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité. il vise aussi à renforcer la paix partout dans le monde dans le cadre d'une liberté plus grande. Nous considérons que l'élimination de la pauvreté [...] constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face, et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable.»

(Programme de développement durable à horizon 2030, 2015)

“Nous sommes convaincus qu'une vie humaine durable ne peut exister sur cette terre sans collectivités locales durables. [...] Les villes ont donc un rôle essentiel à jouer pour faire évoluer les habitudes de vie, de production et de consommation, et les structures environnementales.”

(Charte d'Aalborg, 1994)

“L'écologie est trop souvent encore le parent pauvre du développement durable.”

(Grenelle de l'environnement, 2010)

“Promouvoir un développement équilibré du territoire sur la base d'un système urbain polycentrique européen.”

(Charte de Leipzig, 2007)

“Nous reconnaissons que, en plus des responsabilités propres que nous devons assumer à l'égard de nos sociétés respectives, nous sommes collectivement tenus de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité.”

(Déclaration du Millénaire, 2000)

World Conservation
Conservation :
iels

es.”
(WWF, 1980)

1990

2000

2010

2015

2020

1

Une vision humaniste commune et déclinable à toutes les échelles

Revitaliser les partenariats au service du développement durable et renforcer les moyens. Cinq points clés sont abordés : la finance et les aides, l'innovation, le renforcement des capacités, la coopération commerciale internationale et les questions structurelles des politiques et coopérations.

Il s'agit de promouvoir de territoires pacifiques et inclusif ; d'assurer l'accès de tous à la justice et des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous, puis de réduire toutes les formes de violence, exploitation et les taux de mortalité qui y sont associés (en particulier des enfants). Il traite aussi de : la réduction des toutes les formes de criminalité organisée ; de la participation et de la représentation des ménages à tous les niveaux,...

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable et en luttant contre la dégradation des sols, la désertification, l'extinction d'espèces, etc.

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines tout en protégeant les milieux aquatiques des pollutions provenant des activités terrestres et maritimes.

Prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions en mettant en place des mesures d'adaptation et de résilience particulièrement pour les populations vulnérables.

Instaurer des modes de consommation et de production durables par l'utilisation rationnelle des ressources afin de diminuer les déchets et rejets de toutes sortes dans l'air, l'eau ou le sol.

Créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables par un rééquilibrage de la dissociation habitat-emploi, de la gentrification et avec une politique foncière et environnementale ambitieuse.

Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein en instaurant des politiques efficaces et responsables notamment sur le plan budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale.

Développement
viable
vivant
équitable



Mettre en place une infrastructure
promouvoir une industrie
qui profite à tous et encourage

Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes par la création de partenariats, de socles de protections sociales pour tous, de protection contre les crises et chocs divers, l'accessibilité aux services et équipements.



Infrastructure résistante,
Industrialisation durable
encourager l'innovation.

Contenu des ODD synthétisés, pour la version exhaustive, aller sur le site des Nations unies.

Une feuille de route reposant sur des valeurs et exigences sociétales

Cette démarche, initiée en 2015 par les Nations Unies, dépasse la vision traditionnelle de développement durable à travers le tryptique : économie, société et environnement. En effet, la problématique du développement durable est abordée au travers de finalité de la démarche : mettre fin à toutes formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques.

Des valeurs fondamentales universelles au cœur d'une feuille de route internationale

Les Nations Unies portent comme clé de partage cinq valeurs fondamentales : humanisme, prospérité, paix, préservation et coresponsabilité. Ces valeurs sont traduites dans chaque ODD.

Cette vision humaniste est engageante. Les Nations Unies placent ainsi l'être humain au cœur des préoccupations dans une logique de progrès collectif continu et d'émancipation individuelle et collective. L'ambition est de permettre, aujourd'hui et demain, à chaque être humain d'avoir accès à toutes les conditions lui permettant de se réaliser. Un point d'honneur est donné aux libertés et aux droits individuels, ainsi qu'aux devoirs sociétaux puisque les objectifs relèvent d'une responsabilité partagée entre tous.

En rompant avec une logique de « silos », crainte dès 1992 lors du Sommet de la Terre à Rio, ces ODD, plus transversaux et systémiques, constituent donc un pas en avant. Cette coresponsabilité est une clé de la dynamique de transition.

De nouvelles exigences sociétales pour des territoires équitables, vivables et viables

Les 17 objectifs intègrent de nouvelles exigences sociétales, qui relèvent de droits et de devoirs pour tous. Tout en visant les plus vulnérables, tous tendent vers une transformation globale.

Ils traitent autant de l'accès à une alimentation saine que de l'accès au logement, à la santé, aux énergies, etc. à des coûts abordables pour tous. Ils posent comme enjeux non seulement l'accès aux différents types de soins de santé mais aussi au droit à la protection sociale universelle. Les ODD mettent ainsi au cœur des démarches la question de la pauvreté structurelle des ménages et de l'inégalité de développement des territoires.

L'accès à l'éducation et aux apprentissages tout au long de la vie a autant d'importance que la protection des femmes contre toute forme de violence et leur accompagnement vers leur émancipation.

Pour la première fois, la « ville durable » n'est pas au centre de la question. Il est un des objectifs enrichis par « Ville et communautés durables ».

L'importance donnée au partenariat local-mondial multi-acteurs et multi échelles, et à l'observation (241 indicateurs proposés) de la mise œuvre collective est à souligner. De même que la coresponsabilité Nord-Sud dans tous les domaines, ce qui reflète la vision d'un nécessaire partage juste et équitable des bénéfices issus de l'exploitation des ressources et du développement.

Une vision humaniste déclinée dans chaque ODD

- Mettre fin aux fragilités (pauvreté, exclusion...) et s'assurer des modes de vie dignes pour tous (ODD 1, 2, 3, 4, 5)
- Assurer une prospérité partagée et en harmonie avec la nature (ODD 8, 9, 10, 12)
- Vivre en paix, sans violences, au sein de sociétés plus justes et inclusives (ODD 16)
- Protéger la planète, lutter contre le changement climatique, protéger les ressources pour tous et les générations de demain (ODD 6, 7, 11, 13, 14, 15)
- Mettre en œuvre un Agenda 2030 avec un solide et large partenariat (ODD17)

Chaque ODD se décline en 169 cibles prioritaires qui éclairent les enjeux locaux. Une proposition d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre existe à titre indicatif.

L'objectif visé en matière de développement économique est un soutien plus fort à un plein emploi inclusif et décent, en privilégiant l'emploi de main d'œuvre, tout en prenant en compte les mutations technologiques et techniques. La création de revenus (individuels, collectifs, coopératifs) par l'accès au micro-financement pour tous les ménages vulnérables fait partie de ces nouveaux enjeux.

La planification et l'aménagement du territoire durable, inclusif et participatif, sont également abordés

Ils doivent aussi intégrer la question de la justice sociale (droit au logement, droit à la mobilité, etc.). Le foncier et l'accès à un logement abordable pour tous priment autant que la planification et le développement équilibré des territoires urbains, périurbains et ruraux. Les dimensions environnementales sont prises en compte à travers la protection, la préservation, la restauration active des écosystèmes et la biodiversité.

La question d'une «migration responsable» fait aussi partie de ces enjeux sociétaux posés à la fois dans les pays et territoires en développement et développés.

Derrière ces objectifs, le développement durable est associé à un enjeu de résilience collective, qui intègre la création de nouvelles formes de gouvernance et d'implication citoyenne pour des sociétés plus justes, en paix, solidaires et protégeant les libertés fondamentales.

« Les 17 ODD laissent entrevoir des problématiques pouvant réinterroger les politiques publiques. Par exemple, la structuration des fragilités et l'émergence de nouvelles formes de pauvreté à toutes les échelles, la désarticulation entre développement technologique, mondialisation et « compétitivité inclusive »... Ils apportent aussi un nouveau regard sur l'articulation nécessaire entre territoires et genre, territoire et « migration responsable ». La forte désarticulation croissante entre le développement urbain/rural, urbain/intraurbain fait aussi partie inhérente des réflexions et des enjeux, tout comme la construction de territoires sûrs, sans violence, accueillants, etc. »

Silvia Rosales-Montano, chargée de mission à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

Une matrice pour développer un nouveau mode de penser et d'agir

Une lecture dynamique sous forme de matrice

Considérés comme indissociables, les 17 ODD forment un tout. Ils permettent de sensibiliser à l'interdépendance des problématiques et des défis.

Cette feuille de route « matricielle », prépare à la programmation des réponses cohérentes et partagées autour d'une vision d'avenir.

Chaque action en faveur d'un ODD peut avoir un effet (direct ou indirect, bon ou mauvais selon la qualité de réponses) sur les autres.

Ce regard a priori complexe incite à de nouvelles synergies et de nouvelles manières de faire dans tous les domaines, y compris en ce qui concerne la participation de la société civile. Cela facilite la mise en œuvre des réflexions croisées autour de thématiques innovantes, elles mêmes liés aux grands enjeux sociétaux.

Une approche « bottom-up »

L'ONU considère que les échelles régionales et infra-régionales constituent des territoires pertinents pour la traduction des politiques en actions concrètes. La mise en œuvre du développement durable aux échelles locales (communes, intercommunes) permet d'aborder la capacité d'y parvenir face aux besoins et aux demandes très précis des habitants.

Ainsi, la mise en œuvre d'un développement durable mérite d'être abordée en « bottom-up », afin de faire émerger des Agendas locaux. Les initiatives des individus font émerger des solutions. Elles nourrissent utilement la conception des politiques publiques visant le développement durable.

Vers de nouvelles pratiques de co-responsabilité

Les 17 ODD et leurs 169 cibles comme trame méthodologique peuvent contribuer à l'innovation planificatrice de deux manières.

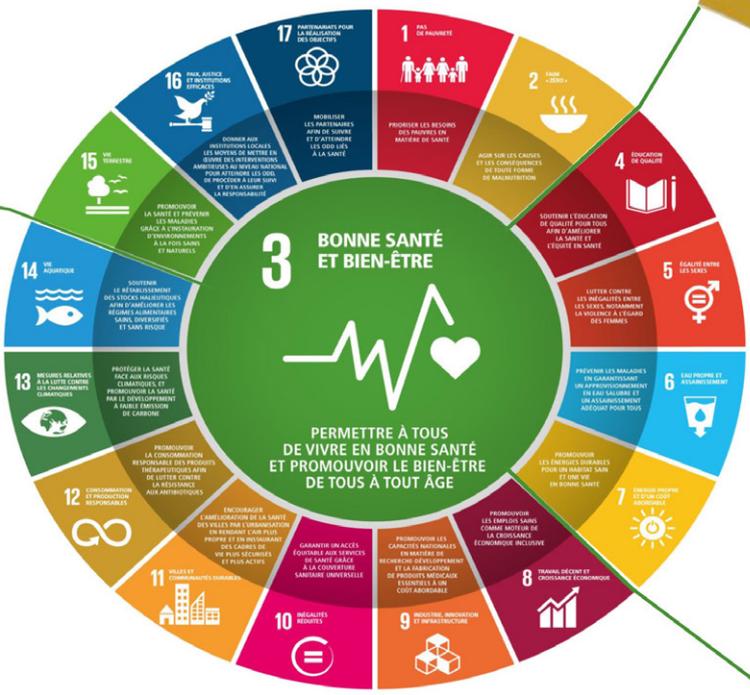
- Les collectivités disposent d'une stratégie fine et prospective : les 17 ODD peuvent servir pour mettre en cohérence les politiques, plans, dispositifs et actions existants, tout en les réinterrogeant et en les enrichissant à la lumière des engagements sociétaux 2030 (place des femmes, accès au numérique, migration responsable, etc.). Dans ce cas, ils constituent une aide pour mieux articuler les politiques publiques.

- Les collectivités ne disposent pas de stratégie de développement durable : les ODD permettent une réflexion partenariale jusqu'à la structuration d'un cadre d'actions. En se projetant à 2030, les ODD incitent à dépasser la vision quinquennale et à entrer dans une logique d'anticipation plutôt que de réaction.

Dans les deux cas, il s'agit d'une opportunité pour organiser la rencontre et le dialogue entre de nouveaux acteurs. Enfin, il s'agit d'une chance pour identifier et développer de nouveaux axes de développement sur la base d'un large partenariat.



Une matrice dynamique de croisement systématique d'objectifs pour clarifier les leviers d'action





Pour un
territoire
durable
et solidaire

Démarche 2016-2030





L'Agenda 2030 de Saint-Fons, un processus-training pour se préparer aux enjeux du futur

Une approche fondée sur un regard local-global pour la transformation

La démarche 17 ODD de la Ville de Saint-Fons, initiée avec l'Agence d'urbanisme de Lyon de l'aire métropolitaine lyonnaise (UrbaLyon) autour de la précarité énergétique, est née d'un double constat :

- vulnérabilité du territoire,
- nécessité de créer de nouveaux modes de travailler et d'agir pour se transformer en un territoire d'innovation.

Afin de répondre à ce besoin, Urbalyon a proposé un cadre méthodologique ouvert, permettant de créer et de mettre en œuvre un Agenda 2030 local, compatible avec la feuille de route globale et les politiques de la Métropole de Lyon. Le processus mis en œuvre depuis 2016 illustre la pertinence d'une réflexion « ODD », car il a permis de fédérer tous les acteurs impliqués autour d'un langage et d'un cadre communs, d'harmoniser les actions, les objectifs et les priorités, de visualiser les enjeux financiers permettant la mise en œuvre grâce à des partenariats nouveaux.

Quatre phases sur cinq ont été engagées dès la signature en 2015 de ces objectifs :

1. former à la transformation des territoires et clarifier les « lignes de désir » ;
2. vérifier les capacités collectives de la transformation attendue ;
3. susciter un processus de gouvernance collaborative ;
4. accompagner la programmation et le monitoring de la mise en œuvre.

La cinquième étape traite de la poursuite collaborative de la mise en œuvre avec des réajustements jusqu'à 2030, tout en visant une durabilité des territoires à l'horizon 2050.

Les Agendas 2030, une démarche innovante de l'action publique locale : le cas de Saint-Fons

Saint-Fons est un territoire-pilote dont la vulnérabilité globale permet de repenser les enjeux.

Saint-Fons, comme de nombreuses communes en France et en Europe, ne disposait d'aucune stratégie de développement durable affirmée.

Cette situation explique que la commune se situe dans le groupe des territoires structurellement vulnérables malgré son appartenance à une métropole dynamique comme c'est le cas de la Métropole lyonnaise.

Commune d'environ 18 000 habitants, Saint-Fons dispose d'une vulnérabilité structurelle (taux de chômage important, faible attractivité, forte vulnérabilité aux risques sociaux et environnementaux, etc.). Toutefois, les équipes techniques et politiques sont désireuses de se transformer et de s'acheminer vers un territoire attractif, solidaire et innovant. La volonté d'être un « laboratoire territorial » du développement durable du 21^e siècle a été moteur malgré de nombreuses difficultés d'ingénierie et de gouvernance partagée de son développement.

1

Imaginer un processus de mise en œuvre à l'échelle locale



d'entraînement



Nouvelles ingénieries et gouvernances

au service de l'accompagnement des territoires

- Management de l'Agenda
- Fiches actions / projets / dispositifs
- Observation de la mise en oeuvre
- Agenda politique 2030
- Mise en oeuvre
- Evaluation
- Observation de la mise en oeuvre
- Conception des indicateurs des suivi
- Programmation 2019-2021
- Fiches-actions bi-annuelles
- Lobbying d'acteurs

4^e phase :
**accompagner
la programmation
et monitoring**

- Bilan 2019-2020
- Programmation 2021-2026
- Révision des fiches actions
- Observatoire de la mise en oeuvre
- Réajustements 2021-2026
- Réajustements 2026-2030

5^e phase :
**Poursuivre de manière
collaborative la mise
en oeuvre et réajuster**

Nouveaux réajustements



2050

Territoire durable



Valoriser l'action locale et former à la transformation territoriale

Lancement d'un processus d'entretiens d'évaluation qualitative de l'action publique

Il s'agit de la mise en œuvre d'une démarche de dialogue aux multiples formes parmi lesquelles des entretiens auprès de divers acteurs sur la satisfaction et sur les axes de progrès de l'action locale en cours.

Différents types d'entretiens ont été menés. Une première partie, concernant les techniciens de la Ville et les élus, portait sur l'action menée ces trois dernières années (y compris celle abandonnée faute des moyens), celle en cours et celle à venir d'ici les cinq prochaines années et plus (projetée ou souhaitée). Une autre série d'entretiens auprès d'associations, d'habitants et des services de la Métropole portaient plus sur les axes de progression à mettre en œuvre.

Création d'une base des données des actions valorisées et souhaitées et mise en débat

Les actions recensées à travers les entretiens et des fiches-actions (qui seront proposées ultérieurement afin de faire le lien avec les 17 ODD) ont permis la constitution d'une base de données d'environ 500 actions, projets ou dispositifs valorisés et presque autant à mettre en œuvre d'urgence. Ils ont été articulés avec les 17 ODD afin d'initier un premier échange entre techniciens et élus.

Etat des lieux et benchmarking

Une première analyse des apports a été réalisée sous forme d'état des lieux. En parallèle, benchmark et formation-action ont été mis en place.

Les entretiens ont permis de compléter un état des lieux territorial. Il a mobilisé une série d'enquêtes et des bilans sociaux, économiques existants issus de la politique de la ville et d'enquêtes sociales diverses. Parallèlement, un premier benchmark des bonnes pratiques dans les domaines des 17 ODD a été réalisé et mis à la connaissance des acteurs locaux. Le recensement des actions des associations locales et d'autres instances comme le Pôle Emploi et les centres sociaux a également été mené.

Sensibilisation et "formation-action"

De même, il a été produit et diffusé une brochure intitulée « Tous ce que vous voulez savoir sur le développement durable... ». Destiné aux techniciens et aux élus, elle a permis de sensibiliser, d'expliquer les ODD et de faciliter le lien entre l'action de tous les jours.



Cliquer pour accéder au dossier

Prospective octobre 2016

Tout ce que vous souhaitez savoir sur le Développement Durable



... et que vous n'avez pas osé demander !

Agence d'Urbanisme
aire métropolitaine Lyonnaise

Saint
Fons

Illustration du contenu du dossier



Quel lien entre Développement Durable, nutrition et alimentation de qualité d'origine agricole?



Cet objectif préconise d'ici 2030 de **contribuer, faciliter ou créer les conditions pour l'accès à une bonne alimentation et à des produits agricoles de qualité.**

Les **cibles générales** sont :

1. Faciliter l'accès à chacun, et en particulier **aux personnes vulnérable** (adolescents, femmes enceinte, personnes âgées, nourrissons...), **à une alimentation saine, nutritive, suffisante et de qualité**, tout au long de l'année ;
2. Assurer ou faciliter l'accès à des **nouveaux systèmes de production alimentaire, etc.** et à l'appui de la préservation des écosystèmes,... Adopter des mesures visant à diversifier l'accès aux marchés de denrées alimentaires ;
3. Appuyer l'accroissement de l'investissement en faveur de la relation rural-urbain, la connaissance via la vulgarisation des questions agricoles et d'alimentation, notamment par l'ouverture aux liens avec le monde de la recherche... ;

Quels habitants sont ciblés ?

- Les enfants et adolescents, et toute personne en surpoids (lien avec les diabètes...)
- Les enfants sous-alimentés
- Les personnes âgées isolées
- ...

Exemples d'actions ou des bonnes pratiques en France et en Europe à la portée des communes et d'autres acteurs

L'alimentation est en lien avec les questions de santé, nutrition et culture, et peut dépendre de **l'accès à la production de proximité selon la distribution et commercialisation**. Les exemples d'action dans ces deux champs sont multiples et variés. Elles peuvent relever de l'accès des plus défavorisés à l'alimentation (**adaptation des tarifs de la cantine scolaire** aux moyens des familles, distribution de nourriture via les **banques alimentaires**, mise en place d'**épiceries solidaires**, projets initiés par des associations de quartiers, développement des **jardins familiaux**,...); du lien entre alimentation et santé (**sensibilisation à une alimentation saine ou au sport** dans le cadre de politiques de santé / CCAS, Ateliers Santé...); du lien aussi avec approvisionnement et bilans carbone (**restauration collective en produits de qualité bio local, en circuit court et en lien avec les habitants, les chambre de l'agriculture**). Cela concerne aussi le champ de la culture, l'identité, la gastronomie locale et le tourisme (**soutien ou incitation aux AMAP – « de la ferme au quartier », à la création des marchés de producteurs, de points de vente collectifs**); le regroupement des moyens, la professionnalisation des pratiques, une organisation de l'approvisionnement ou de la restauration collective (**école, maisons de retraite, réseaux d'habitants...**); la mise en œuvre d'un « **système alimentaire local** », de « **récupération d'aliments** », de **plateformes maraîchères biologiques**, les « **City Farm** » ...

Espace Créateur de Solidarités

Association. Loi 1901, reconnue d'intérêt général à caractère social, créée en 1986
Association d'insertion sociale à Saint-Fons

L'Epicierie Sociale

20 rue Gambetta
Saint-Fons



Les Jardins

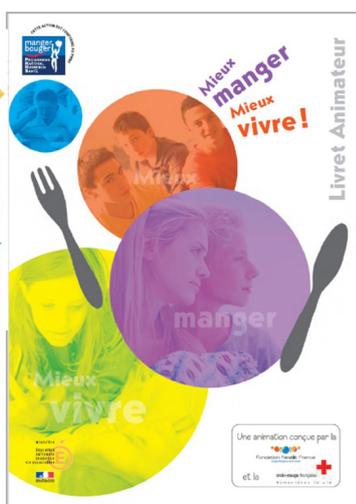


Saint-Fons : Espace Créateurs des Solidarités (Epicierie sociale, jardins potagers...)

Boulangerie bio coopérative avec livraison en vélo à Lyon et ses environs



La Micyclette



«Animateurs Mieux manger- Mieux Vivre » - Nestlé, Croix Rouge Française...



« Famille à alimentation positive » - Corabio - Région Rhône-alpes



Distribution de paniers à St-Fons :
« Les jardins de Lucie », membre du collectif
« Raccourci ».

RACCOURCI

VALORISONS L'AGRICULTURE LOCALE EN REGION LYONNAISE.

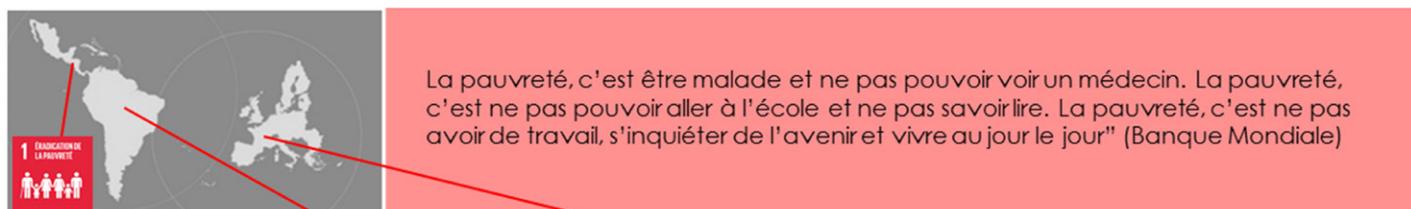
Illustration du contenu du dossier



Mise en synergie des démarches de sensibilisation avec d'autres dispositifs locaux

Afin de monter en puissance les efforts de sensibilisation vers l'extérieur, le Centre d'arts plastiques de la Ville de Saint-Fons a mis en place (lors d'une exposition dédiée à des femmes artistes latinoaméricaines « Guerrilla Girls »), un moment d'échange sur le développement durable et sur les bonnes pratiques en Amérique latine. Cette démarche a été appuyé par la Métropole de Lyon, l'ENS, Lyon 3 et l'ONG Apoyo Urbano.

Les équipes ont produit une brochure illustrée des bonnes pratiques ODD par ODD (« Parlez vous Développement Durable? ») en Amérique latine et en France, valorisant en particulier celles des associations locales.



NICARAGUA, Granada
Accès aux microcrédits
Acteurs associés : Casa de la Mujer de Granada, Habitat Cité ; Fondation Abbé Pierre

Ces organismes accordent chaque année depuis 2011 des **micro-crédits à plus de 85 femmes** sélectionnées sur des critères sociaux. La plupart sont des mères célibataires et habitent dans des bidonvilles. Ces **micro-crédits ont pour but de leur permettre de développer leur activité économique dans le secteur informel** (80% de l'emploi au Nicaragua), afin d'aller vers l'**autonomie financière**. De plus, les femmes bénéficient d'une **formation à la gestion et comptabilité, et à l'auto-construction du logement**.



BRESIL, Fortaleza
La Banque Palmas
(Banque communautaire)
Acteurs associés : habitants

La **Banque Palma, créée en 1998, dans une banlieue pauvre de la ville de Fortaleza**. Fondée sur un processus d'**auto-organisation communautaire**, la Banque Palma est à l'origine de la création d'un système de **microcrédits populaires et solidaires (à taux zéro)** incluant la mise en circulation d'une **monnaie sociale**. Cette banque communautaire a permis de **développer plus de 2.000 emplois dans le quartier** et de le changer (il n'y avait auparavant des services urbains, et encore moins de services



FRANCE
Epargne citoyenne
Acteurs associés : Assoc. Aspe Solidaire , et Clej

En 2013, les habitants de la vallée d'Aspe, près de la frontière espagnole, ont décidé de se **mobiliser pour relocaliser l'économie et créer des emplois**. Leur association Aspe solidaire crée, collecte l'épargne des habitants afin de financer des activités dans la vallée à **taux zéro**. Cette initiative née après l'organisation d'une réunion d'information sur les dispositifs d'épargne citoyenne et solidaire en 2011, initié par de jeunes basques : **Comité local d'épargne pour les jeunes (Clej)** qui soutient des projets.

Dès le début, plus d'une centaine d'habitants, **prêtent chacun 180 € à l'association (15€ par mois)**. L'argent prêté sert d'apport personnel.



Parlez-vous



« développement durable ? »

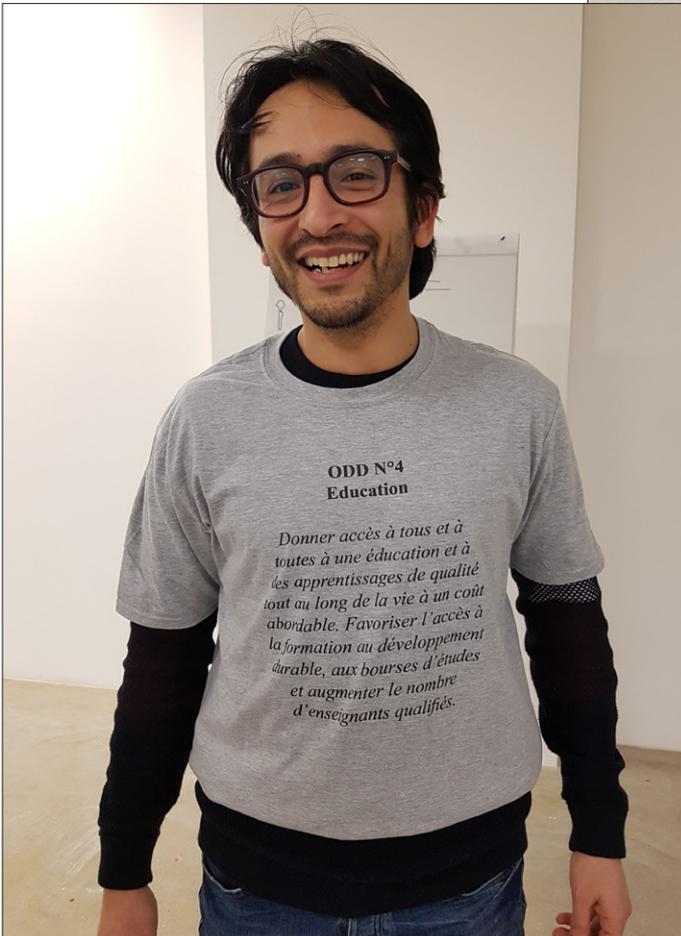
*Du quartier à la planète, tous concernés!
Exemples des initiatives en France et en Amérique latine*



Cliquer pour accéder
au dossier

ODD N°12 Consommer sans consumer

Il faut prendre conscience de la rareté des ressources naturelles et de les préserver, notamment par une gestion durable et rationnelle, par la réduction des pertes de produits et de déchets alimentaires, et la gestion écologique des déchets.

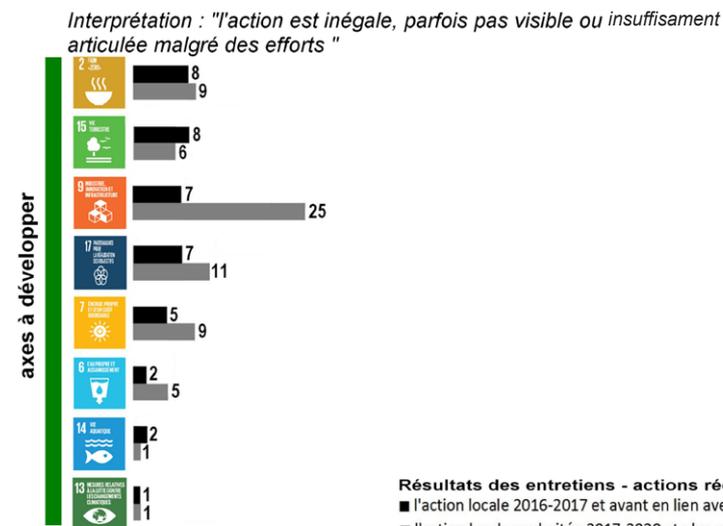
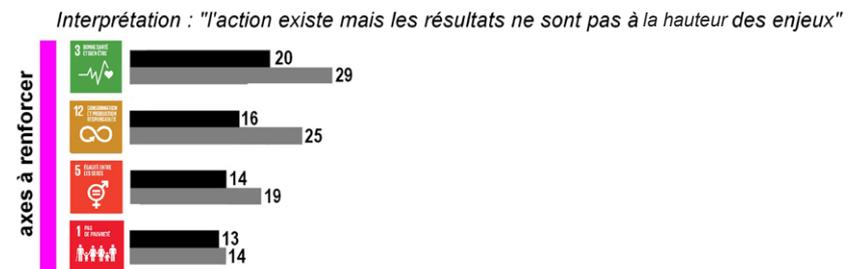
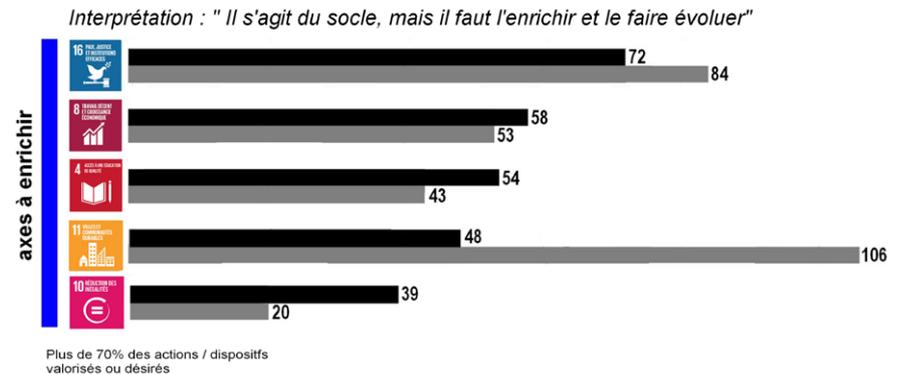


Rendre visible les avancements et vérifier les capacités de changement

Première mise en comptabilité de l'action locale et des souhaits de transformation

Dans la première phase, près de 1 000 idées et actions ont été recensées. Dans cette deuxième phase, elles ont été « mises en compatibilité » avec les 17 ODD afin de mesurer les niveaux de transformation souhaitée et les capacités de mise en œuvre pour atteindre les cibles du développement durable d'ici 2030.

Cette première lecture a permis d'observer que plus de 70% des actions et des dispositifs valorisés ou désirés se concentraient dans quatre domaines (éducation, équipements, économie, logements).



Résultats des entretiens - actions recensées
 ■ l'action locale 2016-2017 et avant en lien avec le DD
 ■ l'action locale souhaitée 2017-2030 et plus pour consolider le DD

Partenariat avec le Cerema et test du référentiel RFSC

Un partenariat avec le Cerema a été mis en place afin de tester le Référentiel européen des villes et territoires durables (RFSC), avec l'appui du Conseil de communes et des régions d'Europe (CCRE) et de l'Etat français. Ce test a été facilité par le travail réalisé par Urbalyon.

Les données issues de la base de données constituée ont été intégrées dans le programme informatique. Cela a permis de décliner un premier profil de la Ville de Saint-Fons par rapport au développement durable, d'identifier les « marges de mise en œuvre » qui restent à atteindre, puis de simuler un premier système de monitoring.

Le RFSC est un outil gratuit et ouvert en ligne. Il permet d'accompagner le projet de développement durable en mesurant les engagements.



VOUS ÊTES URBANISTE, ÉLU LOCAL, ÂCTEUR DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN DANS UN ORGANISME PUBLIC OU PRIVÉ...

WWW.RFSC.EU



RENFORCEZ
VOTRE STRATEGIE



ÉVALUEZ
VOTRE PROJET



MESUREZ
VOS AVANCÉES

Définissez le profil de votre projet en hiérarchisant les enjeux

5 DIMENSIONS, 30 OBJECTIFS, POUR VOUS GUIDER DANS VOS PROJETS

- Intégrez les dimensions spatiale, sociale, environnementale, économique et de gouvernance de votre projet
- Inspirez vous des 30 objectifs du RFSC et dessinez votre propre trajectoire vers un développement urbain plus harmonieux
- Mettez en oeuvre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU sur votre territoire



Vérifiez l'adéquation de vos actions avec vos ambitions stratégiques

ET INSPIREZ-VOUS D'ACTIONS URBAINES INNOVANTES

ESPACE : Objectif 1
AUGMENTER LE NOMBRE D'ESPACES VERTS



GOVERNANCE : Objectif 2
AMÉLIORER LA PARTICIPATION CITOYENNE



SOCIAL : Objectif 3
AMÉLIORER L'ÉDUCATION ET L'APPRENTISSAGE



ÉCONOMIE : Objectif 4
STIMULER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET VERTE



ENVIRONNEMENT : Objectif 5
DIMINUER LE FLUX DE VÉHICULES



Bénéficiez d'indicateurs pertinents, indiquez vos valeurs en ligne et suivez l'évolution de votre projet

30 INDICATEURS CLÉS ET DES INDICATEURS SECONDAIRES ISSUS DE BASES DE DONNÉES DE RÉFÉRENCE ET RASSEMBLÉS SUR LA PLATEFORME

PROXIMITÉ DES SERVICES DE BASE
58 % de la population de Barcelone vit à moins de 500 m d'un marché municipal



QUALITÉ DE L'AIR
À Stuttgart, 63 jours par an au dessus de la limite européenne de concentration des particules fines (PM10)



ACCÈS AUX ESPACES VERTS
69 % de la population de Gènes vit à moins de 300 m d'un espace vert





Cliquer pour accéder à la vidéo



Nathalie FRIER, maire de Saint-Fons et conseillère métropolitaine déléguée à l'économie résidentielle, commerce de proximité et au suivi politique de la ville

“ Le RFSC est un précieux outil de gestion pour la commune de Saint-Fons désireuse de promouvoir un développement territorial intégré. Il permet notamment, aux élus et aux techniciens, de mieux appréhender la multitude d'actions mises en oeuvre localement en les structurant au regard des 17 ODD, de réaliser un exercice prospectif en intégrant les actions souhaitables et surtout de s'interroger sur les ambitions affichées, le tout à l'horizon 2030, en réorientant si nécessaire les politiques publiques. Le RFSC est un outil simple et pratique d'évaluation des politiques territoriales, un outil de partage et d'information favorisant des décisions éclairées. ”

Clarifier les « images-objectifs » 2030 et les possibles leviers collaboratifs

Intégration des « images-objectifs » poursuivis par le développement durable

La prise en compte des 17 ODD n'est pas une garantie d'appropriation des défis intrinsèques. La simplification de ces défis sous la forme d'images-objectifs était essentielle. Cela a permis de faire comprendre que ces objectifs sont communs à tous les territoires, qu'ils sont portés par les habitants, par la société.

Il s'agit des attentes presque « habituelles » portées par le langage politique local, national et international.

Proposition d'un « document cadre » présentant les premiers leviers mobilisés et à mobiliser

L'élaboration d'un « Plan cadre de développement durable » s'est imposée dans le processus. Il s'agit d'un document qui synthétise, sous la forme d'images-objectifs (« programme-axe »), les enjeux de développement.

Le « Plan Cadre » spécifie le type de leviers qui ont été mis en œuvre et ceux qui seraient souhaitables.

Les actions les plus emblématiques, aux effets démultiplicateurs (aux dires d'acteurs) ont été valorisées. Elles ont été aussi mises en exergue comme étant de bonnes pratiques locales, régionales, nationales et internationales, indiquant les possibles.

Images-objectifs de la transformation attendue



Illustration du contenu du dossier

Structure du Plan cadre par image-objectif

Axe 2 L'enjeu et les objectifs de Développement Durable à atteindre pour 2030 et la contribution partenariale 2016-2017 (et avant) valorisée

Saint-Fons Territoire Entrepreneurial et solidaire

Un territoire ouvert à l'innovation pour l'emploi et l'économie, offrant à ses habitants un développement économique partagé et durable et l'accès à un travail décent

Selon l'ONU et la France, en lien avec l'ODD8, l'Etat avec l'ensemble des collectivités territoriales mais aussi avec un partenariat local, national et mondial large (public, privé, entreprises, monde associatif et de la recherche, et citoyen) devraient contribuer, faciliter ou créer les conditions permettant de favoriser les activités n'entraînant la dégradation de l'environnement, la création d'emplois décents, l'égalité salariale hommes/femmes, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, et la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, y compris par l'accès aux services financiers. Ce défi vise notamment à : réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation ; assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire ; contrôler les pratiques de travail indécents, et toutes les formes de travail des enfants. Il s'agit aussi d'appuyer la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, et d'élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme local durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.

Trois types d'interventions, concentrent 58 actions / dispositifs (mises en œuvre par la Ville ou en partenariat large avec la Métropole de Lyon, l'Etat, la Région, les acteurs sociaux, les bailleurs...) valorisés par les interviewés. Ils sont considérés comme ayant, ou ayant eu, une contribution significative au développement local, voire au développement durable global de la Ville.

Développement d'une « boîte à outils économique »

- Diversification des dispositifs économiques pour une complémentarité des missions des acteurs associés dans l'accompagnement à l'insertion professionnelle.
- Promotion de l'entrepreneuriat auprès de tous les publics, notamment auprès de jeunes des quartiers prioritaires.
- Accompagnement global à l'emploi adapté à tous les profils, y compris aux publics éloignés de l'emploi.
- Mise en place de services spécifiques pour lever les freins à « l'employabilité » (accompagnement à la mobilité, places en crèche...).
- Renforcement des liens avec les entreprises (« chargés de relations entreprises ») pour la transparence du marché du travail et la mise en œuvre de clauses d'insertion.
- Promotion de l'insertion économique par l'emploi et la montée en compétences du public en

insertion (plusieurs associations d'insertion: Innovation & développement, Entreprise-école, Estime...).

- Accompagnement des jeunes pour l'orientation et l'insertion professionnelle, y compris dans la réalisation de leurs projets.

Valorisation du potentiel de développement économique local

- Premières démarches pour l'ouverture et spécialisation du bassin d'emploi (Vallée de la Chimie, secteur écosocial, économie verte...).
- Politique de maintien d'une diversité et une attractivité commerciale, avec notamment des artisans renommés.
- Développement d'innovation et d'expérimentation économique, avec des dispositifs pionniers ou remarquables (« transport à la demande », « brigades ventes » à l'innovation & Développement, la Coursive d'entreprise ; Escalier Création-coopérative d'entreprise).

Renforcement du bien-être au travail et prévention des risques

Plusieurs structures locales avec la Ville ont développé des actions ou dispositifs variés : formation à la gestion des conflits, cellule risque psychosociaux, « management bienveillant »...

Axe 2 L'enjeu et les objectifs de Développement Durable à atteindre pour 2030 et la contribution partenariale 2016-2017 (et avant) valorisée

Exemple des dispositifs valorisés par les interviewés

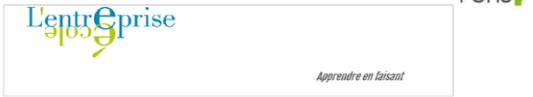


Illustration des bonnes pratiques locales
17 ODD compatibles

"Programme-axe" en cours 2016-2017

recommandations ONU - 17 ODD

les actions / dispositifs valorisés - réalisés ou en cours 17 ODD compatibles

temporalités de l'innovation

Axe 2 Les leviers d'innovation souhaités

2017-2030

Leviers d'innovation à développer, autour des 53 « désirs » d'actions et de dispositifs recensés

Maintien et développement de politiques économiques ambitieuses (L1-P2)

La Ville devrait poursuivre la dynamique tout en renforçant son soutien, notamment financier, aux structures d'insertion et à la promotion de l'entrepreneuriat (maintien et développement des petites et moyennes entreprises sur le territoire local). La mise en place de pépinières hors les murs pour accueillir les jeunes entreprises qui ne relèvent pas ou plus de la Coursive d'Entreprises, à l'image des solutions mises en place par la Pampa, pépinière du Parc Industriel de la Plaine de l'AIN.

Les compétences et savoir-faire locaux en matière de commerce et artisanat ou encore d'industrie et d'innovation, devraient aussi être développés par un dispositif de « co-opération » des compétences locales au service de la commune, et d'autres. Cela permettrait de développer les liens avec les bassins d'emploi proches et entre les différents acteurs de l'emploi, pour intégrer Saint-Fons dans une dynamique métropolitaine.

A ce titre, la Ville peut tenir un rôle important pour faciliter la mise en place de réseaux (parrainage d'entreprises, réseaux d'étudiants, etc.), ou inciter au renforcement des liens entre les entreprises locales et pôle emploi. Ceci permettant d'assurer une plus grande transparence

du marché de l'emploi. A noter la signature d'une Charte de coopération entre la ville de Venissieux et 25 entreprises, qui a pour objectif de favoriser la formation, la découverte des métiers et l'apprentissage. Faciles aux stagiaires à l'emploi, mais aussi de promouvoir une approche transversale et partagée des enjeux communs en faisant des entreprises de véritables partenaires du développement local.

Enfin, d'autres actions peuvent être envisagées pour promouvoir le recours à la modernisation technologique (généralisation du CV en ligne, télétravail...) et faciliter ainsi l'accès à l'emploi de tous.

Mise en œuvre d'un programme global de « bien-être au travail » (L2-P2)

Il s'agit de renforcer et généraliser à tout le territoire municipal les actions et dispositifs ponctuels de promotion du bien-être au travail, y compris des employés municipaux. Dans ce cadre, la Ville peut tenir un rôle incitatif auprès des entreprises locales et des directeurs des services municipaux à adopter une politique managériale et sociale qui favorise le bien-être au travail dans un souci d'exemplarité.

Un diagnostic suivi d'un programme (Ex. Commune de Mérignac) pourrait tenter d'évaluer les différents aspects du bien-être au travail dans les services, crèches, etc. (équipements qualitatifs et dispositifs de prévention des risques au travail, des espaces conviviaux et des services pour le bien-être des employés : la formation...).

Par ailleurs des « lieux d'écoute » sur comment monter en compétences, sur la mobilité et la réorientation professionnelle, mais aussi sur les vécus douloureux au travail, lesquels que soit l'entreprise pourraient se mettre en place.

Axe 2 Les leviers d'innovation souhaités

Transformation de la Ville en « Cluster » de l'ESS et collaborative (L3-P2)

Le contexte social, géographique et industriel de Saint-Fons représente un fort potentiel pour le développement de nouvelles économies, telles que le recyclage et la valorisation des déchets, les services aux personnes âgées, la protection de l'habitat face au risque, etc. Dans cette optique, il serait intéressant de faciliter la mise en place de pôles entrepreneuriaux d'innovation, mais aussi de dispositifs innovants pour appuyer les organisations à caractère social. A noter que l'association « Rhône Développement Initiative » propose un accompagnement notamment financier de toutes les initiatives de création d'activité sur le département. Le dispositif « Pro Bono Lab » propose quant à lui de mettre en lien les organisations à finalité sociale et les étudiants ou professionnels pour du bénévolat ou du mécénat de compétences.

La promotion de l'économie collaborative est également un moyen de développer l'entrepreneuriat local (Forums ou Meetings de la création d'entreprise, etc.) ; Journées de « l'entrepreneuriat culturel et créatifs »... La mise en place d'une monnaie locale inter-entreprises et le développement du micro-crédit à l'entrepreneuriat peuvent notamment être envisagés.

Enfin, il peut être intéressant d'inciter les entreprises locales à mettre en place une démarche Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE), afin de leur permettre de participer à ce modèle économique local. Il s'agit également de développer par ce biais le mécénat pour les associations locales et renforcer ainsi l'impact positif du développement économique du territoire.

Renforcement et diversification du commerce de proximité (L4-P2)

Plus que de préserver le commerce de proximité existant, il importe de renforcer sa présence, dans le centre-ville mais aussi dans des quartiers excentrés comme les Clochettes, pour redynamiser le territoire et offrir à la population l'accès à une offre de service diversifiée et qui contribue directement à l'économie locale.

L'action de la Ville dans ce domaine peut revêtir plusieurs formes : politique d'incitation à la fréquentation du commerce de proximité via des campagnes de communication, des actions de promotion et de mise en valeur des espaces, etc. ; soutien et collaboration avec l'association de commerçants ; ou encore facilitation de l'implantation de nouveaux commerces (ex : Biocoop...) ou services (Entreprises Sociales Multi-compétences locales / bricolage, jardinage, etc.)

Benchmarking indicatifs des bonnes pratiques pour aller plus loin (y compris financier)

les possibles leviers de politiques publiques et partenariales

Benchmarking indicatifs des bonnes pratiques pour aller plus loin (y compris financier)



Renforcer le portage collectif et faciliter l'ingénierie de la programmation

Définition de l'ambition municipale

Le Plan cadre a permis la mise en place d'ateliers techniques et politiques de débat permettant de poser l'ambition de la Ville : devenir progressivement un territoire durable et d'innovation, de référence métropolitaine et nationale (voire internationale), en s'appuyant sur l'action locale en cours, et sur de multiples graines de dispositifs et de grands projets jusqu'en 2030.

Atteindre cet objectif implique la transformation des faiblesses en opportunités et un accompagnement des transitions et des crises sous la forme d'un partenariat politique, social, économique large et d'une ingénierie partagée.

Clarification des trois orientations majeures

Trois orientations ont été définies :

- enrichir les politiques publiques et l'action locale de base (actions, projets, dispositifs), voire les « moderniser » ;
- mieux gérer, programmer et agir pour augmenter les effets multiplicateurs - et durables - de l'action locale « à faible impact » ;
- programmer l'innovation « hors-silos » et agir collectivement afin de produire une transformation robuste.

Proposition et mise en consultation d'un pré-Agenda

Un pré-Agenda a été proposé après un processus d'hybridation d'environ mille dispositifs, actions et projets mis en place, projetés ou souhaités. Il a permis de renforcer l'appropriation des 17 ODD en interne et auprès des partenaires externes, et d'ouvrir un cadre de dialogue avec les acteurs ayant capacité d'entraînement. A titre provisoire, ces centaines d'apports réels et souhaités ont été articulés en 37 préprogrammes et 93 dispositifs.

En 2019, quatre à cinq axes stratégiques, dotés d'une programmation par étapes, seront déclinés sous la forme d'un Agenda 2030 politique.

Illustration du contenu du dossier

Axe 7 / Saint-Fons - Territoire entrepreneurial et d'innovation

Les programmes et les dispositifs, sont-ils suffisamment stratégiques et innovateurs ?

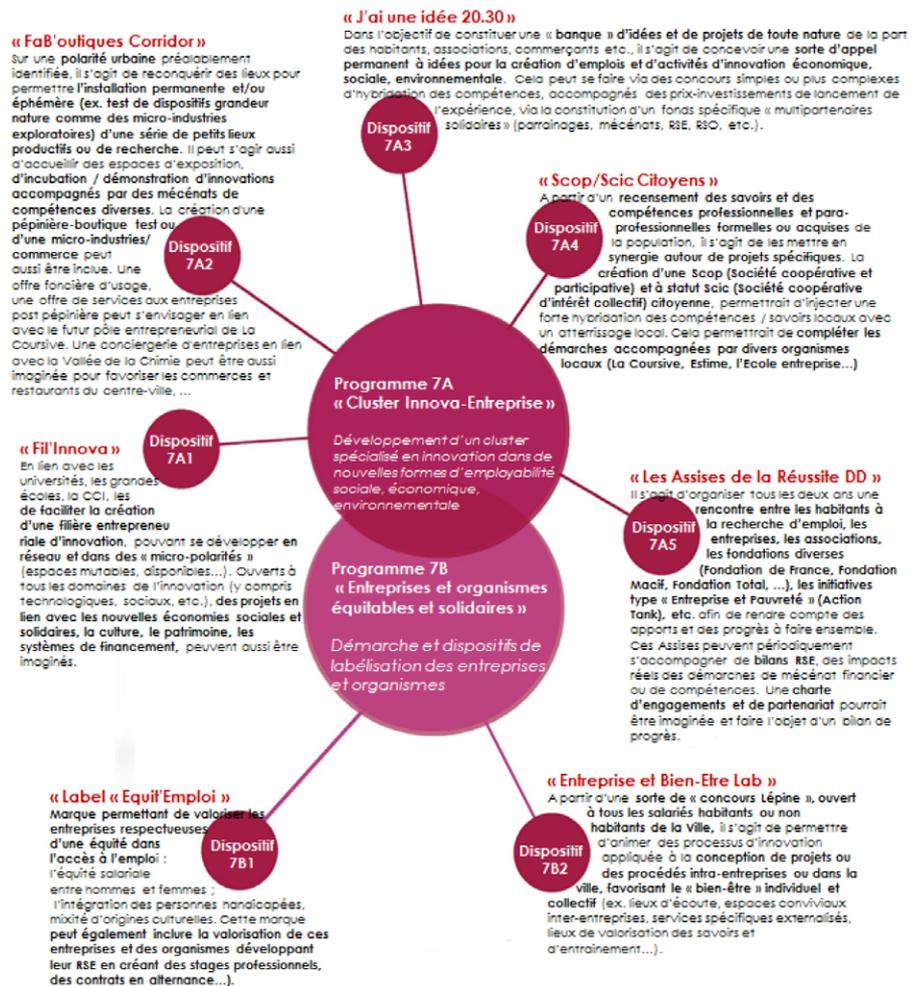


Illustration d'un axe de travail compatible avec l'ODD 8

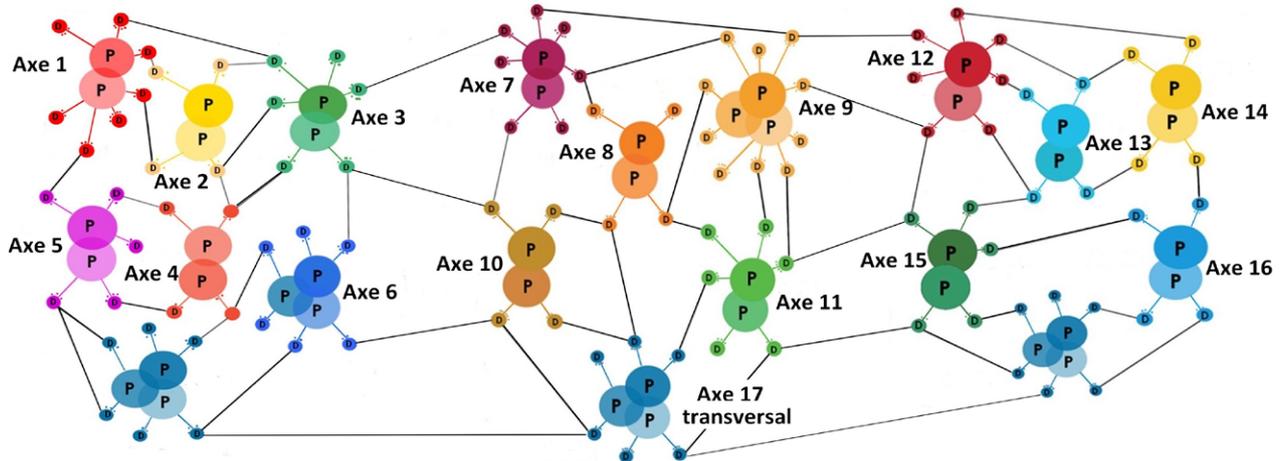
Illustration des résultats d'un portage technique, politique, institutionnel et social par étape

Près de 400 petites et grandes actions locales recensées - réalisées et valorisées - entre 2016 et 2018

700 idées, projets et "bonnes pratiques" souhaitables ont été aussi recensés 2016 - 2018

première articulation et mise en synergie de cet ensemble 2018

37 "programmes" et 96 "dispositifs" de travail 17ODD compatibles



Cliquer pour accéder au dossier

HYBRIDATION ET SYNTHÈSE FINALE 2019

AXE 1 **AXE 2** **AXE 3** **AXE 4** **AXE 5**

AXES STRATEGIQUES HYBRIDES CADRANT 10 ANS DE MISE EN OEUVRE

(environ 12 programmes et 30 dispositifs en construction 2019 - 2020)

Intégrer les dynamiques et rendre visible les opportunités des territoires

La territorialisation, une démarche nécessaire pour faire émerger des opportunités face aux besoins

Afin de faire le lien entre les ODD et la territorialisation sur le territoire de Saint-Fons, l'Agence d'urbanisme a réalisé une série de cartographies des

dynamiques et des opportunités (ex. espaces mutables, etc.), de mise en œuvre du développement durable.

Des "lieux de convergence des opportunités" des localisations prioritaires des actions ont été référencés. Ils sont en cours de reconfirmation.

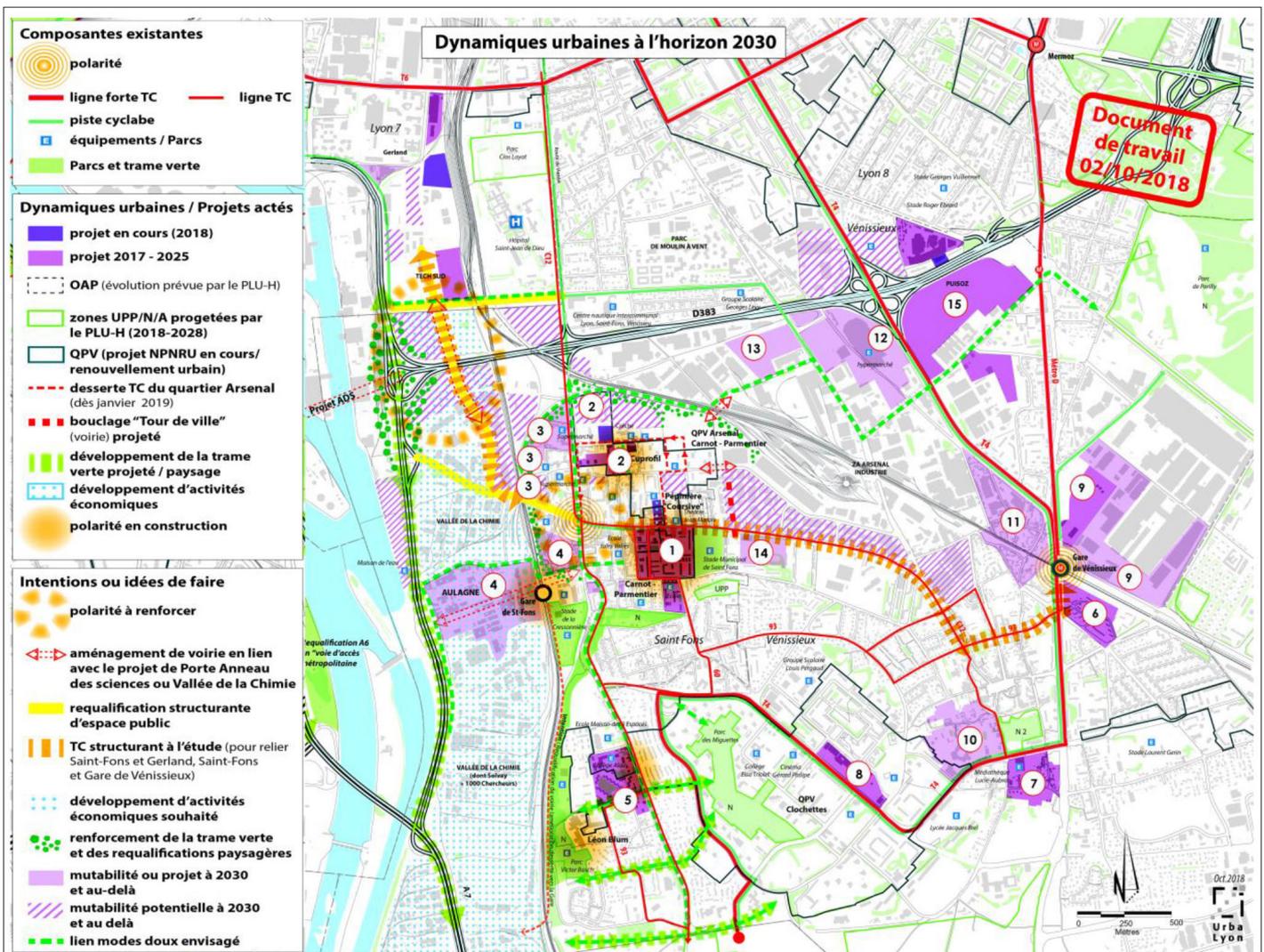
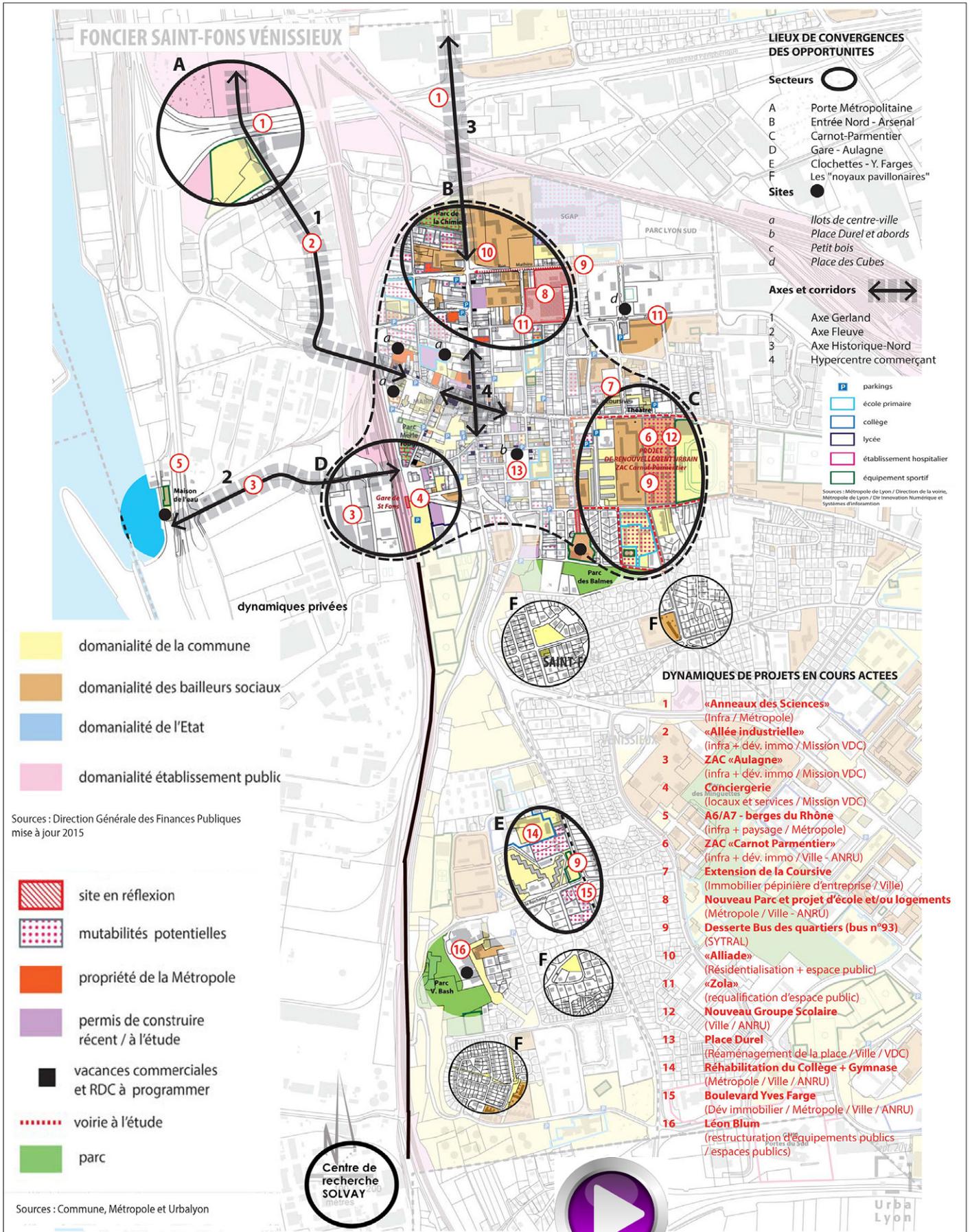


Illustration du contenu du dossier



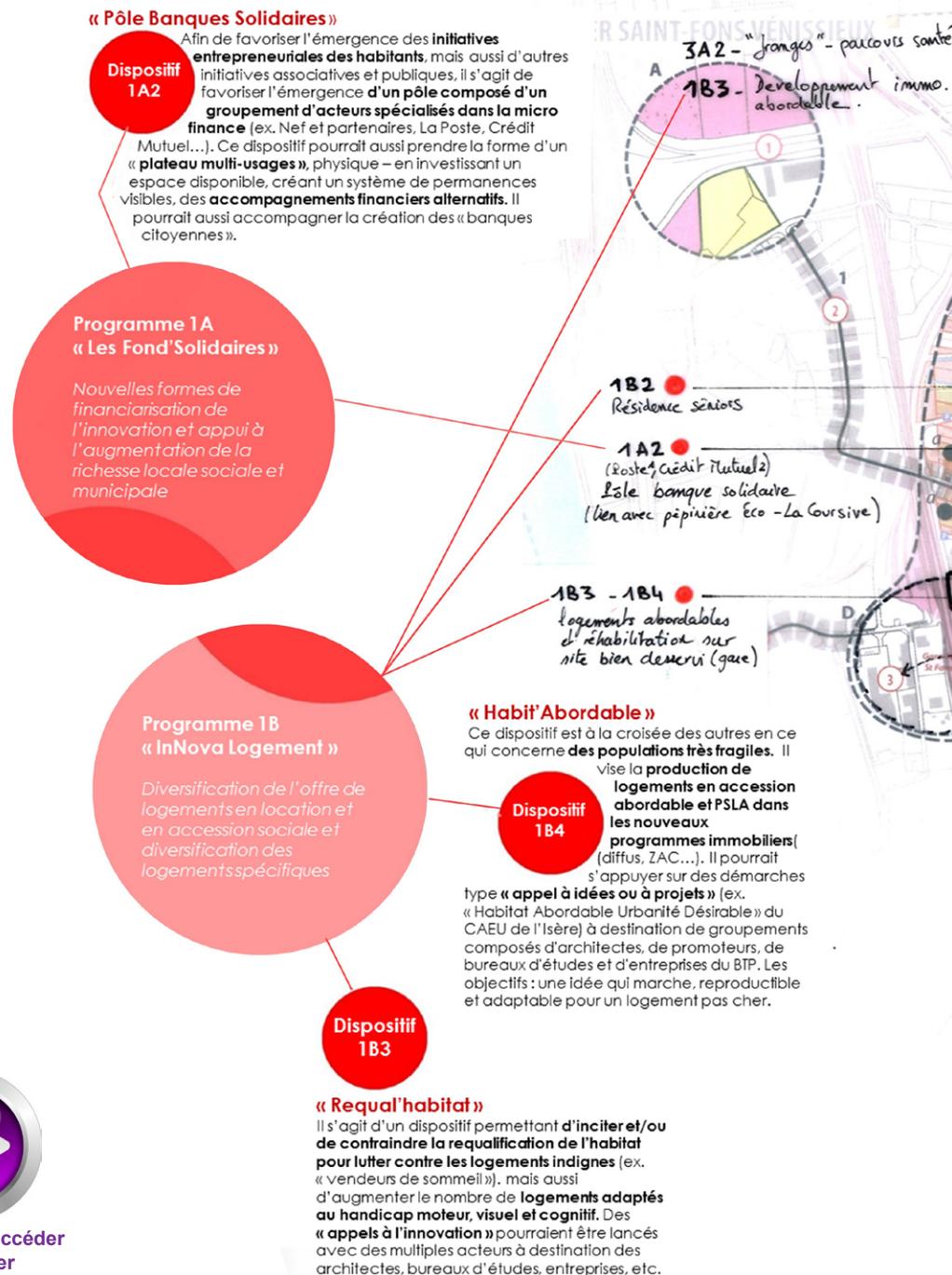
Cliquer pour accéder au dossier

Territorialiser les programmes et les dispositifs possibles et souhaités

Localiser des dispositifs pour mieux évaluer leur faisabilité face aux besoins exprimés

L'Agence d'urbanisme a pu aussi localiser, à titre provisoire et pour l'exemple, une série de dispositifs nécessitant du foncier ou des lieux (rez-de-chaussée).

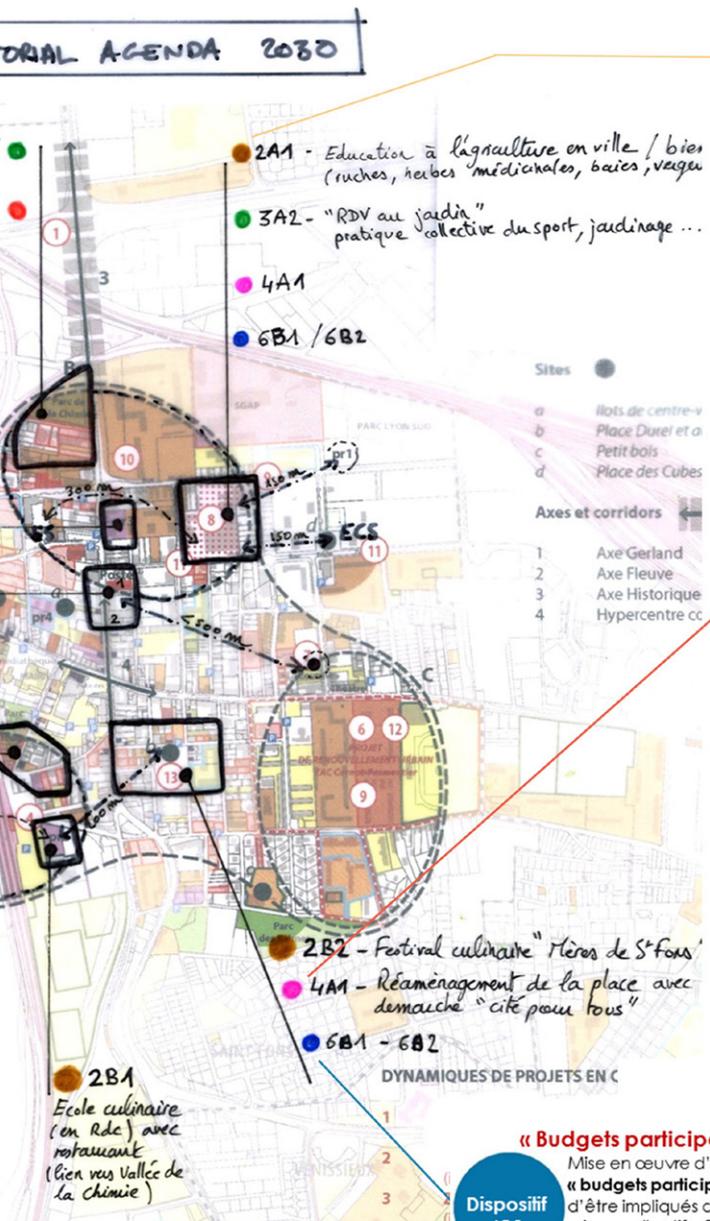
Un affinement des dispositifs et des lieux est en cours.



Cliquer pour accéder au dossier

Illustration du contenu du dossier

Exemple des actions issues des dispositifs-test permettant de trouver lieu dans la ville dès maintenant



« La Ferme en Réseau »

A partir des expériences locales et métropolitaines en matière de jardins potagers, il s'agit d'**imaginer une sorte de « plateforme » (réelle et virtuelle)** qui puisse articuler les actions en cours, et d'autres à venir. Ce dispositif pourrait permettre de créer un lien urbain-rural de proximité via **des conventions avec le monde paysan de production vivrière**, pour le développement d'un dispositif **d'alimentation locale y compris au sein des restaurants scolaires et restaurants divers**. Cette plateforme implique la mise en œuvre d'un réseau de tri sélectif des ordures d'origine agricole, des composteurs, etc. La création d'un **label « agri responsable »** peut-être imaginée. Ce dispositif peut inclure la spécialisation du **marché forain de la Ville dans les produits bio de haute qualité à prix abordable**.

Dispositif 2A1

Programme 2A « Agri'Urbana »

Facilitation de l'agriculture urbaine ou de proximité pour une alimentation de qualité

« Cité pour tous »

Dispositif offrant à **toutes les femmes et filles, toutes les possibilités d'être présentes dans les espaces publics**, mais aussi d'**accéder à des conseils et des aides dans tous les domaines**, en leur facilitant un **égal accès à toutes les formations et services appuyant leur émancipation** (aide à la conduite de la voiture, du vélo, apprentissage du français et d'autres langues, etc). Ce dispositif repose sur des **leviers déjà mis en œuvre dans la Ville**, mis en perspective : des **marchés exploratoires mixtes** (hommes-femmes) pour une intégration équitable des genres dans la ville, des modes d'attribution des places en petite enfance qui permettent à des femmes en recherche d'emploi de bénéficier de modes de garde, les réflexions sur le genre et l'espace public dans les chantiers de renouvellement urbain, etc.

Dispositif 4A1

Programme 4A « Ville émancipatrice »

Développement de l'émancipation globale des femmes et des filles, et de leur participation dans la cité, en équilibre avec les hommes

« Budgets participatifs »

Mise en œuvre d'une **expérimentation et d'une évaluation de « budgets participatif de quartiers »**, permettant aux habitants d'être impliqués dans la hiérarchisation des projets face à des enjeux collectifs. Ce dispositif s'accompagne d'une formation à la gestion de projets, etc.

Dispositif 6B1

Programme 6B « Mon quartier Durable et Solidaire »

Instruments d'inclusion et intégration active des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie

Dispositif 6B2

« Chantiers de Volontariat »

Conception d'un **dispositif de bénévolat accompagnant le développement de micro-actions locales**. Cela permet de donner plus de moyens à l'action citoyenne et publique. Un prix peut **récompenser les meilleurs chantiers**. Le dispositif peut être **intergénérationnel** enrichissant l'accompagnement souhaité.

Accompagner une gouvernance ouverte

Trois « Grands Ateliers », une large consultation pour démarrer un portage solide multi-acteurs

Ces ateliers ont été mis en place entre octobre et décembre 2018. Ils ont réuni environ 150 personnes (50 organismes et habitants) qui ne se rencontrent habituellement pas : banques, industriels, habitants, bailleurs sociaux, Métropole de Lyon et d'autres villes, monde de la recherche et de l'innovation, Etat (Dreal, ministère de la Transition écologique solidaire, Fondations, etc.).

La mise en consultation du Pré-Agenda était articulée autour des trois enjeux globaux et d'un enjeu transversal.

Enjeu 1 - Transformation des vulnérabilités de fond en opportunités d'innovation collective

Il s'agissait de valider et d'enrichir les pré-programmes et les dispositifs contribuant à la lutte contre les fragilités sociales (pauvreté et précarités), spatiales (inégalités internes et externes), bien-être, santé, la question des femmes, la participation/la gouvernance, la sécurité...

Enjeu 2 - Renouveau et maîtrise du développement socio-territorial, économique et environnemental

Ont été mis en débat et enrichis les programmes et les dispositifs qui a minima apportaient des changements dans le développement économique, industriel et technologique inclusif et visant une forte intensité en main d'œuvre ; des infrastructures résilientes ; des modes de production et de consommation responsables ; une mobilité et un habitat inclusifs.

Enjeu 3 - Maîtrise des évolutions, transitions, mutations et crises

Ont été discutés et enrichis les apports traitant des besoins de nouvelles formes d'apprentissages et de « capacités », mais aussi les nouvelles formes de consommation et de protection des ressources (eau, énergie), climat, etc.

L'enjeu transversal concerne le déploiement partenarial local-global économique, financier, institutionnel, social, d'investissements d'innovation, de planification, etc.





Logos des organismes participant aux trois grands ateliers de coconstruction de l'Agenda 2030



Impliquer les acteurs dans le portage des politiques et des actions



Mise en place d'un « Kit'DD »

Un « kit » de travail a été mis à disposition des 150 personnes consultées. Il était composé d'un « dossier de connaissance de la situation locale », d'un « carnet d'idées durables » et d'un « post-it pour une seule idée stratégique ». Cette démarche a permis à chaque personne de disposer du maximum d'informations sur Saint-Fons et sur le Pré-Agenda et d'un document pouvant contenir les idées et les avis.

Dans deux ateliers, ce kit a été complété d'un apport de la Métropole de Lyon : extrait des indicateurs issus d'une autre démarche dite « Observatoire du développement durable »



Trois cahiers collaboratifs recensant de « nouvelles idées stratégiques »

Les « carnets des idées durables » ont collecté environ 400 idées, propositions d'actions et de portage institutionnel, conseil d'articulation entre programmes et dispositifs. C'est sur cette base qu'a été initiée la phase déterminant un nombre réduit d'axes d'un Agenda politique.

Saint Fons Le carnet des idées durables!
ATELIER 1
Transformer les vulnérabilités en opportunités d'innovation
11 octobre 2018

Donnez-nous au moins **UNE** idée pour aller plus loin !

Résumé de vos compléments et recommandations
Agence d'Urbanisme de Saint-Fons



Cliquer pour accéder au dossier



Saint Fons Le carnet des idées durables!
ATELIER 2
Renouvellement et maîtrise du développement local social, économique, environnemental
1a novembre 2018

Donnez-nous au moins **UNE** idée pour aller plus loin !

Résumé de vos compléments et recommandations
Agence d'Urbanisme de Saint-Fons



Cliquer pour accéder au dossier



Saint Fons Le carnet des idées durables!
ATELIER 3
Maîtrise des évolutions, des crises, des risques et des mutations
7 décembre 2018

Donnez-nous au moins **UNE** idée pour aller plus loin !

Résumé de vos compléments et recommandations
Agence d'Urbanisme de Saint-Fons



Cliquer pour accéder au dossier



Consolider la programmation par étapes et intégrer les opportunités de portage dans le temps

2019-2020, transformer les opportunités et organiser l'ingénierie et la gouvernance

L'Agenda 2030 devrait être formalisé et acté dans sa version politique en 2020. Il développera les axes de travail finaux qui devraient être mis en œuvre selon trois grandes étapes :

- 2019-2020 : choix des projets à engager et des opportunités (y compris métropolitaines) à transformer et renforcement d'une équipe projet et d'une gouvernance *ad hoc*. Une première réflexion sur « le monitoring » devrait en principe être mise en place.

- 2020 : mise en œuvre d'une programmation quinquennale (2021-2026) et lancement des grands projets stratégiques de caractère local et métropolitain pouvant être développés sur cette période et au-delà.
- 2020-2022 : troisième phase en visibilité dès 2020, consolidée dès 2022.

Les « Conférences locales du DD », rencontres annuelles ou biennuelles proposées dans les dispositifs de gouvernance et de participation faciliteront le partage des bilans quinquennaux et les réajustements qui pourront survenir chaque année.

Ces étapes de travail pourront être facilitées par l'accès à la norme ISO 37101 (« développement durable au sein des communautés territoriales ») qui permet la mise en place d'un système de management (« *Plan Do Check Act* » : planifier, réaliser, agir, vérifier), autour de six grandes finalités : attractivité, tant pour les investisseurs que pour les citoyens ; préservation et amélioration de l'environnement ; résilience ; cohésion sociale ; bien-être ; utilisation responsable des ressources.

L'observatoire de la mise en œuvre bénéficiera des avancées de l'Etat et de la Métropole de Lyon

La mise en œuvre de cet Agenda et la cohérence des politiques publiques devront être suivies par un système de monitoring *ad hoc* sur la base d'un système d'indicateurs en lien avec le projet territorial. Dans ce but, les avancées de l'Etat dans la hiérarchisation des 98 indicateurs (sur 244 proposés par l'ONU) sont un atout. De même, la démarche de la Métropole de Lyon (Observatoire métropolitain du développement durable sans lien avec les 17 ODD) pourra faciliter le suivi et les réajustements de l'action locale métropolitaine.



La démarche Ecoquartier et sa compatibilité avec les 17 ODD renforce la cohérence de la démarche

Dès 2018 et pour une durée de deux ans, la Dreal facilite la mise en compatibilité de l'Agenda 2030 et de la démarche Ecoquartier en œuvre dans le site Carnot-Parmentier. Il s'agit ici d'une démarche de cohérence nationale, métropolitaine, municipale et micro-locale.



Une opportunité : expertise co-portée par la Ville de Saint-Fons, la Métropole et la Banque de projets (CDC)

Afin de booster la démarche Agenda 2030, des experts de l'INTA (*International Urban Development Association*) ont suivi les Grands Ateliers fin 2018. Une dizaine d'experts de France, du Canada, des Etats-Unis et d'Espagne ont été accueillis par la Ville entre le 18 et le 22 mars 2018. Ils ont audité 70 personnes issues du monde des entreprises, élus locaux et métropolitains, techniciens, urbanistes, habitants, associations. Leurs conclusions ont mis en exergue le lien à renforcer entre la Ville et la Métropole et le besoin d'une nouvelle gouvernance.

Le président de l'Agence d'urbanisme, Michel Le Faou, a fait partie des audités et a co-présidé avec Mme le Maire la restitution des conclusions.







L'Agenda 2030, un processus-training pour se préparer aux enjeux 2040 et 2050

Viser la réussite des 17 ODD permet de mesurer la capacité collective à répondre aux grands défis d'avenir

L'expérience de l'Agenda 2030 de Saint-Fons, initiée dès 2016, montre les écarts importants entre le désir de s'acheminer vers ces engagement sociétaux et la capacité ou la «capabilité» locale de le faire. Cette expérimentation à l'échelle communale est de grande valeur dans la mesure où il s'agit d'espaces où la réussite ou l'échec des 17 ODD est la plus tangible.

Espace d'expression et de gestion des besoins des habitants au plus près de la vie quotidienne, les communes sont les lieux où les retards et les avancées dans le développement durable sont les plus visibles et les plus critiques. Elles sont aussi les espaces les plus *ad hoc* pour engager collectivement les dialogues visant les transformations de fond.

Dans cette logique, un Agenda 2030 est une «étape de training collectif» permettant de concrétiser la gouvernance multiniveaux à créer, les financements, l'ingénierie et les leviers d'actions transversaux.

Du point de vue de l'ingénierie technique, cette étape de «training» devrait forger de nouvelles pratiques qui sortent des silos ou des approches sectorielles. L'approche 17 ODD, systémique et transversale, doit être comprise comme une manière de former le management stratégique des projets, de viser les effets multiplicateurs des projets, de créer de nouvelles formes de financement et de mutualisation des investissements.

La mise en réseau des acteurs à l'échelle locale préfigure de nouvelles plateformes de planification et de gestion territoriales

L'association d'acteurs à l'échelle communale (y compris métropolitains, régionaux et nationaux) peut constituer la clef de voute d'une mise en œuvre de solutions systémiques inter-échelles plus cohérentes. En créant un réseau et une visibilité, ce type de «plateformes de rencontre» mises en place à Saint-Fons, crée des pratiques vertueuses qui facilitent l'opérationnalité des décisions et des engagements.

Cette opérationnalité se voit favorisée par le fait que les 17 ODD peuvent être appropriés par des «filiales» qui peuvent afficher des engagements collectifs territorialisés, ou concrétiser des «plaidoyers-actions», permettant dans les deux cas l'expérimentation.

Les ODD représentent une opportunité de cohérence et d'innovation pour les collectivités territoriales

Si le nombre de 17 ODD semble interroger la capacité d'un territoire à les mettre en œuvre en même temps, l'expérience de Saint-Fons au sein de la Métropole de Lyon (avec au moins 23 politiques publiques affichées) montre qu'en réalité l'action en cours est déjà multiple mais manque parfois de cohérence ou de vision articulée autour des grandes mutations, vulnérabilités et transitions.

Les 17 ODD, une matrice qui clarifie les contraintes et les opportunités pour des futurs durables

Ces constats sont des opportunités pour s'engager dans des démarches d'innovation. En effet, les collectivités locales qui s'approprient les ODD sont susceptibles de faire évoluer leurs pratiques et de les confronter davantage aux réalités et aux particularités du territoire. Le croisement de différentes thématiques et la rencontre entre de nouveaux acteurs sont une chance pour identifier et développer de nouvelles opportunités de développement. De ce fait, les ODD constituent non seulement des opportunités mais aussi un cadre stratégique pour structurer l'action publique...

Ce nouveau cadre aide à la priorisation et à la hiérarchisation des objectifs d'une collectivité, selon qu'elle dispose ou pas d'une stratégie récente ou plus ancienne de développement durable.

En projetant ces collectivités à l'horizon 2030, les ODD les incitent à dépasser la vision quinquennale et à entrer dans une logique d'anticipation plutôt que de réaction, dans une logique collaborative et implicative. Le programme des ODD valorise de nouveaux modes de faire, reposant sur des partenariats plus poussés entre institutions publiques, organisations de la société civile, citoyens et entreprises. Ainsi, face à la complexité des problématiques ciblées et à la diminution des ressources financières, les acteurs publics sont invités à animer ces nouveaux partenaires (institutionnels, académiques, privés, etc.) dans les processus de décision. Ces partenariats peuvent demander à une collectivité de nouveaux champs de compétence, mais renforcent leur autonomie dans l'action et les besoins budgétaires.

Par ailleurs, les modalités de partenariat à privilégier ne sont pas forcément sous forme de financements directs. Certains acteurs privés peuvent être porteurs de projets et investir socialement dans le territoire en engageant une action par eux-mêmes ou en attribuant une aide directe aux citoyens.

Le test des 17 ODD à l'échelle métropolitaine peut enrichir les réflexions sur la transformation intercommunale partagée

Les grands enjeux 2040 et 2050 auxquels les grands territoires devront faire face, seront plus facilement engagés s'ils sont partagés. Les questions sociétales posées, surtout en matière d'équité et d'équilibres entre habitants et entre territoires, revêtent une importance majeure.

Le phénomène de métropolisation, qui s'accompagne de segmentations socio-territoriales fortes et des ségrégations multiformes, mériterait être confronté aux problématiques proposées par les 17 ODD. En effet, ces problématiques forgent la construction d'une nouvelle pensée et d'une vision des politiques publiques aux grandes échelles. La feuille de route en cours de déclinaison par l'Etat français, les expérimentations aux échelles départementales (Aquitaine) ou dans des grandes villes (ex. Strasbourg) pourraient faciliter une réflexion aux échelles métropolitaines en Auvergne Rhône-Alpes.

CAP 2030

Le temps du bilan de la capacité et du renforcement de la « capacité » à acquérir dès maintenant pour transformer la société, les institutions et les territoires



CAP 2020-2040

Le temps de la mise en œuvre des changements

Le portage de l'Etat : une opportunité pour impliquer les acteurs dans la conduite des politiques et des actions

La France, pays volontaire pour présenter une revue nationale de mise en œuvre des ODD

Dès 2016, la France s'est portée volontaire pour présenter une revue nationale de mise en œuvre des ODD. L'Etat considère que la France a atteint un niveau et une qualité de vie élevés, fondés sur des systèmes inclusifs de protection sociale (assurance chômage, minima sociaux, politique de redistribution) et d'accès universel aux soins, aux biens et services fondamentaux (eau, énergie, alimentation de qualité, éducation). Il estime aussi que la France a également développé des infrastructures publiques et privées de pointe : innovation et recherche, transports, communication, patrimoine culturel.

Le volontariat repose sur le constat que malgré tous avancements des efforts restent à réaliser : réduction des inégalités sociales, scolaires et en genre, maintien des écosystèmes et gestion durable des ressources naturelles, niveau de chômage élevé, etc.

98 indicateurs hiérarchisés pour évaluer les avancements

La revue nationale annuelle prévue reposera sur la mobilisation d'indicateurs.

L'Insee assure, entre les différents ministères et les services statistiques, la coordination des travaux statistiques sur les indicateurs. En 2017, sur l'ensemble des 232 indicateurs retenus au niveau mondial, l'Insee en a présélectionné 110 disponibles en France, correspondant de manière exacte ou proche aux indicateurs onusiens.

En juin 2018, à l'issue de la réunion du bureau du Conseil national de l'information statistique (CNIS), 98 indicateurs de suivi français ont été publiés. Ils facilitent un diagnostic qualitatif et un suivi. Ce choix a été fait en association et en consultation de représentants de l'ensemble des acteurs de la société au sein d'un groupe de travail du CNIS.

Des associations (ex : ATD Quart Monde, France Nature Environnement, Secours Catholique...), des instituts de recherche (ex : Institut du développement durable et des relations internationales), des institutions gouvernementales (ex : Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale) ont ainsi été invités à se joindre aux différents établissements publics, ministères et services statistiques ministériels.

Pour mener à bien ce travail de sélection puis de proposition, le groupe de travail a été divisé en trois sous-groupes correspondant aux trois thématiques suivantes : « Économie/Finance/Travail/Secteurs d'activité », « Environnement-Infrastructures », « Questions sociales/Santé/Emploi/Conditions de vie ».

Des rapports annuels pour rendre compte des avancements

Dans le cadre du Forum politique de haut niveau (FPHN) pour le développement durable, différents rapports et points d'étape ont été présentés par la France sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

En 2018, six ODD* concernant particulièrement le ministère de la Transition écologique et solidaire et celui pour l'Égalité et la cohésion des territoires ont été passés en revue lors du FPHN en juillet à New York. Il s'agit d'un point d'étape coordonné par le Comité 21, assez novateur car la France a présenté deux rapports associés :

- le premier proposé par l'État, mis en discussion puis amendé par l'ensemble de la « communauté ODD » française,
- le second par la société civile (plus de 80 organismes coordonnés par le Comité 21).

* eau, énergies renouvelables, villes et territoires durables, consommation et production durable, biodiversité terrestre, partenariats

En 2017, le point d'étape concerné les ODD relevant des thématiques suivantes : pauvreté, faim, santé, égalité hommes-femmes, infrastructures, océan et les partenariats dans le cadre de la thématique « éradication de la pauvreté et la promotion de la prospérité dans un monde en changement ». Cette rencontre a mobilisé entre autres les associations suivantes : le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'association Dossiers et Débats pour le Développement Durable (4D), Coordination Sud, Comité 21, France volontaire ; des entreprises (Veolia, Vinci) et le monde de la recherche (Iddri, Institution française publique de recherche (IRD)).

Des expérimentations territorialisées en cours afin de concevoir une démarche apprenante

En complément de la feuille de route, des initiatives pour atteindre les objectifs des ODD sont menées dans les territoires. Ces initiatives locales ont un double objectif :

- apporter des éléments de réflexion et des pistes d'action au service de la feuille de route,
- servir d'expérimentation pour les propositions des groupes de travail nationaux.

Le Commissariat général au développement durable (CGDD), les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal, services déconcentrés de l'État sous tutelle) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ont initié, en 2018, des démarches pour monter en compétence collectivement avec leurs partenaires (Directions départementales des territoires (DDT), organismes accompagnants les territoires) et les acteurs territoriaux : collectivités, associations, entreprises. L'objectif est d'impulser des dynamiques collectives, d'identifier et de tester des méthodes et des outils opérationnels pour s'approprier l'Agenda 2030 et contribuer à l'atteinte de ses objectifs.

La Ville de Saint-Fons fait partie de ces démarches. La Dreal Auvergne-Rhône-Alpes accompagne Saint-Fons et la Métropole de Lyon dans la mise en compatibilité des 17 ODD et 20 engagements des Ecoquartiers (ex. Carnot Parmentier).

2019, une feuille de route et des leviers d'action publiés

Depuis 2018, de multiples groupes de travail ont été mis en place, ODD par ODD, afin d'affiner la feuille de route nationale. Un des groupes de travail concerne les leviers d'action.

Le cadre de travail a été annoncé courant 2019.



Feuille de route française des 17 ODD

Comprendre l'objectif 17

A titre d'exemple il s'agit de :

- Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur du développement,...
- Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération entre territoires (Nord-Sud, régionale et internationale) dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord,...
- Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement à des conditions favorables,...
- Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des territoires les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications.
- Apporter un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des territoires les moins développés et appuyer ainsi les plans visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération, ...
- Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.
- Renforcer le partenariat pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les territoires à atteindre les objectifs de développement durable.
- Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.
- Apporter un soutien accru au renforcement des capacités des territoires les moins avancés, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes,...
- D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut,...





Agence d'**Urbanisme** de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient - 69326 Lyon Cedex 03
Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10
www.urbalyon.org

Métropole de Lyon, Etat, Département du Rhône, Sepal, Sytral, Epora, Pôle Métropolitain, Communautés d'agglomération Annonay Rhône Agglo, du Bassin de Bourg en Bresse, Porte de l'Isère, Vienne Condrieu agglomération, Communautés de communes de l'Est lyonnais, de la Dombes, de la Vallée du Garon, des Monts du Lyonnais, des Vallons du Lyonnais, du Pays de l'Arbresle, du Pays de l'Ozon, Communes de Bourgoin-Jallieu, de Lyon, de Romans-sur-Isère, de Saint-Priest, de Tarare, de Vaulx-en-Velin, de Vénissieux, de Vienne, de Villeurbanne, Syndicats mixtes des Scot de l'Ouest lyonnais, de la Boucle du Rhône en Dauphiné, des Rives du Rhône, du Beaujolais, du Nord-Isère, du Val de Saône-Dombes, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Agence régionale de santé, Caisse des dépôts et consignations, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Syndicat mixte de transports de l'aire métropolitaine lyonnaise, Syndicat mixte Plaines Mont d'or, Syndicat mixte du Grand Parc Miribel Jonage

Directeur de la publication : **Damien Caudron**

Référent : **Silvia Rosales Montano** 04 81 92 33 35 s.rosalesmontano@urbalyon.org

Infographie : Agence d'urbanisme